



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 33

absents excusés représentés : 6

absents : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2022

L'an 2022, le **23 juin à 20H30**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en Salle des Mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joelle EUGÈNE, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Isabelle AUFFRET, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, André MULLER, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Ludovic BRIEY, Patrice KOUAMA, Christophe-Reynald MICHEL, Olivier VAGNEUX

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Jérôme DUEZ donne pouvoir à Marie-Lucie CHOISNARD, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Alexis TEILLET, Eric HUIBAN donne pouvoir à Roxane NÉE, Angélique DE OLIVEIRA PINTO donne pouvoir à Catherine CHEVALIER, Lydia BERNET donne pouvoir à Bruno GUILLAUMOT, Alexis IZARD donne pouvoir à Christophe-Reynald MICHEL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe-Reynald MICHEL

N° 17/149

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N°17/149
DU JEUDI 23 JUIN 2022
Affaires Juridiques
MOTION : SOUTIEN A L'UKRAINE ET AU PEUPLE UKRAINIEN

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 27/06/2022
ID : 091-219105897-20220623-DELIB2022149-DE

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Alexis TEILLET, Maire

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 38 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0
Contre : Olivier VAGNEUX

ADOPTE la motion suivante :

« Le 24 février 2022, l'Ukraine a été atteinte en plein cœur dans sa souveraineté et l'intégrité de ses frontières.

Depuis des semaines, nous voyons en Ukraine des civils sacrifiés, des réfugiés sur les routes, des populations cachées dans des abris précaires, des hôpitaux qui ne sont plus que des structures de fortune.

C'est tout un peuple qui subit l'invasion organisée par le Gouvernement russe, l'exode, l'occupation, les représailles, les massacres, les bombardements et l'oppression au mépris du droit international. A ce titre, nous ne pouvons rester indifférents au sort d'un peuple voisin qui n'aspire qu'à vivre en paix.

C'est pourquoi la Ville de Savigny-sur-Orge condamne fermement cette agression.

Face à cette tragédie humanitaire, la France s'est tout de suite mobilisée. Les réfugiés ukrainiens ont été accueillis, certains à Savigny-sur-Orge. La générosité et la solidarité des habitants ont été remarquables : une collecte de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et de vêtements a été organisée.

La Ville de Savigny-sur-Orge a pris toute suite part dans cet élan national : les enfants ukrainiens sont scolarisés, les familles sont reçues et orientées par les services sociaux de la ville et du département, les adultes sont pris en charge par les services de la Préfecture et les associations locales, départementales et nationales se mobilisent pour que ces réfugiés puissent effectuer les démarches administratives, trouver un hébergement, apprendre le français et chercher un emploi.

La solidarité s'est structurée en s'appuyant sur des relais locaux, des partenaires institutionnels, des services de l'Etat et d'autres collectivités (Département de l'Essonne notamment). La Ville de Savigny-sur-Orge est et sera, tant que cela est nécessaire, aux côtés des familles ukrainiennes, réfugiées de guerre, avec l'appui du CCAS pour l'accompagnement et les services éducatifs de la Ville pour la scolarisation et l'accueil périscolaire des enfants ukrainiens.

Nous tenons, au nom du Conseil municipal, à remercier très chaleureusement les habitants, les associations et les services de la ville pour leur engagement et l'accueil réservé aux familles ukrainiennes.

Nous réaffirmons notre profond attachement à la paix sur notre continent et partout dans le monde, à la recherche d'une résolution diplomatique au conflit en cours, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à la démocratie. »

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Alexis TEILLET
Maire

